

Réf: Dossier N° 079651

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CELINA » en abrégé « SCI CELINA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 3384A, Ilot 272

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 28/01/022 reçus par Me MAHAN OULAÏ ARMAND , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 11/02/ 2022, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CELINA » en abrégé « SCI CELINA »

Objet : acquisition et gestion de patrimoine, gestion, location; achat de parcelles, construction et vente de maisons.

la prise à participation et l'investissement dans toutes entreprise ou société dont le commerce et l'industrie seraient similaires à ceux de la présente société ou de nature à en favoriser le développement .

Et généralement toutes opérations financières, industrielles, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 3384A, Ilot 272

Dirigeant(s) : Mlle YAO ABRAN TAMIA NADÈGE (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B40-00029 du 17/02/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°06363/GTCA/RC/2022 du 17/02/2022

